Image not found or type unknown

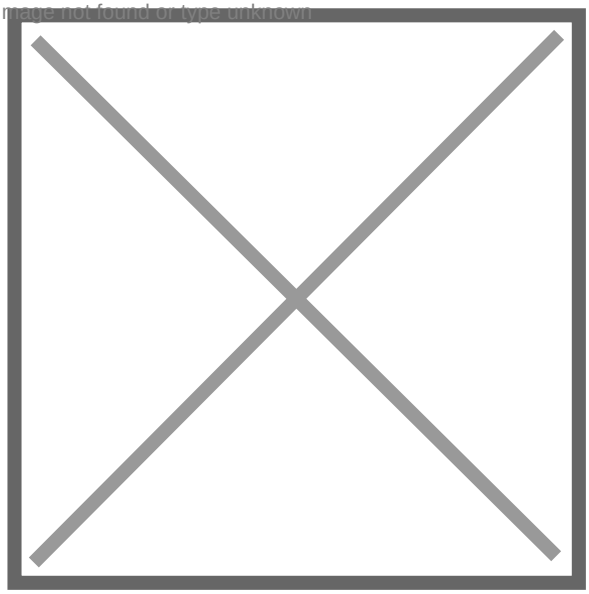

Mon ex roule sans permis avec mon fils ??????

Par **ROSESDESABLES**, le **17/09/2008** à **15:49**

MON EX N A PAS LE PERMIS DE CONDUIRE MAIS MALGRE CA IL SE PERMET DE ROULER EN VOITURE AVEC MON FILS DE 4 ANS!!!!!! IL N A PAS L INTENTION DE LE PASSER CAR CA FAIT 20 ANS QU IL AGIT AINSI
QUELLES DEMARCHES PUIS-JE EFFECTUEES ET AUPRES DE QUI AFIN DE L EMPECHER DE CONTINUER CAR C EST DE L INCONSCIENCE J EN SUIS MALADE ET SURTOUT SI PAR MALHEUR IL DEVAIT ARRIVER QUELQUE CHOSE QU EST CE QUE J ENCOURS EST CE QU ON POURRAIT M ENLEVER MON FILS
JE NE VOUDRAIS ME RETROUVER DEVANT UN TRIBUNAL OU LE RISQUE DE PERDRE MON FILS A CAUSE DE LUI MERCI DE ME REPONDRE CAR LE DENONCER A LA POLICE IL SAURA QUE C EST MOI CAR IL N Y A QUE LA FAMILLE PROCHE QUI EST AU COURANT JE VOUS EN SUPPLIE AIDEZ MOI MERCI INFINIMENT

Par **jeetendra**, le **17/09/2008** à **17:24**

bonjour, rouler sans permis est un délit puni de 7 ans de prison et de 75 000 euros d'amende en cas d'accident corporel, la non assurance, en cas de controle l'immobilisation du véhicule, des amendes, une peine de prison, surtout qu'il met en danger en plus de sa vie, la vie de votre enfant, à moins de saisir le juge afin que soit préservé l'intégrité de votre enfant, je ne vois pas à l'amiable ce que vous pourrez faire, cordialement

Par **ROSESDESABLES**, le **17/09/2008** à **17:31**

MERCI D AVOIR REPONDU MAIS QU EST CE QUE J ENCOURS MOI SI IL VENAIT A SE FAIRE ARRETER AVEC MON FILS RASSUREZ MOI PERSONNE NE M ENLEVE MON FILS OU LE PLACER EN ME RENDANT RESPONSABLE DU FAIT DE SAVOIR

Par **lawyer 57**, le **17/09/2008** à **17:48**

Bonsoir

pour ma part je pense que vous n'avez pas de risque direct à voir votre fils placé au motif que votre ex roule sans permis de conduire.
le véritable risque pèse sur votre fils et les autres usagés de la route qui croisent le chemin de votre ex.
Je pense également qu'à défaut pour lui de comprendre, vous devez refuser de lui remettre l'enfant lorsqu'il vient le chercher en voiture.
Enfin réfléchissez à ce qui est le mieux : Faire peser ce risque en conscience à votre fils, ou voir votre ex avoir des ennuis avec la police en raison de son comportement irresponsable??

Par **jeetendra**, le **17/09/2008** à **18:17**

re-bonsoir, pourquoi comme le souligne mon confrere lawyer57 voulez qu'on vous enlève votre enfant, c'est pas comme ça que ça se passe, par contre votre fils risque sa vie en cas d'accident, saisissez le juge aux affaires familiales afin qu'il ne puisse plus bénéficier d'un droit de visite et d'hébergement à l'avenir, il en va de l'intéret de votre enfant.

Par contre votre relation avec votre ex va sérieusement se dégrader après cela, vous pouvez vous faire assister d'un avocat pour la procédure meme si ce n'est pas obligatoire, personnellement je vous le conseille, surtout qu'il va falloir agir en urgence, appeler également le 119 ils vous indiquerons la démarche à suivre et vous assisterons, tenez bon, bonne soirée à vous

Par **ROSESDESABLES**, le **17/09/2008** à **19:47**

MERCI BEAUCOUP A TOUS

Par **citoyenalpha**, le **17/09/2008** à **21:33**

Bonjour

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés

rendez vous au commissariat.

expliquez votre situation en précisant bien que vous ne souhaitez pas que votre nom soit divulgué par peur de représaille.

ils se chargeront d'effectuer un contrôle routier "aléatoire".

Vous n'aurez plus qu'à dire à votre mari : "je t'avais prévenu !! "

Restant à votre disposition.

Par **ROSESDESABLES**, le **17/09/2008** à **21:41**

BONSOIR
J AVAIS PENSE A CETTE SOLUTION
MAIS SI VOUS ME DITES QUE MON NOM N APPARAITRA NUL PART JE VAIS LE FAIRE
CAR LA VIE DE MON FILS OU L INCONSCIENCE DE SON PERE Y A¨PAS PHOTO
JE VOUS REMERCIE INFINIMENT POUR VOTRE AIDE
UN GRAND MERCI A TOUTE L EQUIPE VOUS ETES GENIAL
ENCORE UNE FOIS UN GRAND MERCI ET BONNE CONTINUATION
CORDIALEMENT

Par **citoyenalpha**, le **17/09/2008** à **21:47**

Bonsoir,

votre nom n'apparaîtra pas puisque vous ne portez pas plainte.

Vous dénoncez juste un comportement dangereux; ainsi votre mari prendra peut être conscience en passant devant le tribunal des conséquences graves qu'il aurait pu engendrer.

Si votre mari persiste n'hésitez pas à répéter l'opération. Les policiers se feront une joie d'intervenir surtout si un enfant est à bord du véhicule.

Restant à votre disposition.

Par **ROSESDESABLES**, le **17/09/2008** à **21:53**

JE VAIS SUIVRE VOTRE CONSEIL MERCI
SINCEREMENT MERCI

Par **citoyenalpha**, le **17/09/2008** à **21:55**

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés

avec plaisir

Bon retour à la quiétude.

Restant à votre disposition.

Par **lorrainos**, le **04/07/2016** à **12:41**

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés

Témoignage : Refaire sa vie avec son ex , je l'ai vécu

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés

Jules, 27 ans « J’avais tout fait pour récupérer ma copine. C’était devenu maladif , j'étais dans un sale état. Je lui téléphonais tous les jours, j’envoyais des textos. Je la harcelais pour qu’elle me récupère. Un jour, un ami m’a parlé du voyant PLAYA . j’ai suivi ce que le voyant me disait de A à Z. Résultat, mon ex m’a recontacté après 7 jours et je suis de nouveau avec elle.Ce message pour vous qui recherchez le retour de votre ex
Son e-mail :pierreplaya@outlook.fr

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés